Ville de
SAINTDIZIER

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-DIZIER s'est réuni en séance publique au Centre Socioculturel de Saint-Dizier, sous la présidence de Mme Rachel BLANC, Adjointe au Maire, en suite de la convocation faite le 8 décembre 2020

Présents :
Mme BLANC, M. KAHLAL, M. RAIMBAULT, Adjoints au Maire
Mme ABA, Mme AUBRY, Mme BIGUENET, Mme CHEVILLON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, Mme DONATO, M. DREHER, M. FEUILLET, Mme GARCIA, M. GARNIER, Mme GUINOISEAU, M. HAMMADI, M. KARATAY, Mme KREBS, Mme LE MOGUEN, M. LESAGE, M. MONCHANIN, M. OUALI, M. OZCAN, Mme PEYRONNEAU

Excusés :
M. BRIERE, Maire
M. BOUZON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. DAVAL, Mme GAILLARD, M. OLIVIER, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme THIEBLEMONT, M. VAGLIO

Ont donné procuration :
M. BOUZON à Mme DONATO
Mme CLAUSSE à M. KAHLAL
Mme COLLET à M. LESAGE
M. DAVAL à M. KARATAY
Mme GAILLARD à M. FEUILLET
M. OLIVIER à M. DREHER
Mme THIEBLEMONT à Mme PEYRONNEAU
M. VAGLIO à Mme BLANC

Secrétaire de séance : M. DREHER

N° 117-12-2020

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES – CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapporteur : M. Mokhtar KAHLAL

Afin de mettre en cohérence son action avec celles des acteurs sociaux et mobiliser ses ressources au service d'un projet de territoire en direction des familles, la Caisse d'Allocations Familiales invite les collectivités à formaliser les partenariats au travers des conventions territoriales globales (CTB), appelées à remplacer les Contrats Enfance Jeunesse.

Le Contrat Enfance Jeunesse cosigné par la Communauté d'Agglomération et six communes membres arrivant à échéance au 31 décembre 2020, un travail d'élaboration d'une nouvelle convention a été entrepris depuis plusieurs mois, associant l'ensemble des collectivités concernées.

La nouvelle convention territoriale globale, portant sur la période 2020-2024 est basée sur un diagnostic partagé du territoire. Elle comporte un schéma de développement de l'offre dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale et de l'accès au droit.

Outre la Ville de Saint-Dizier, la Communauté d'Agglomération, les communes de Brousseval, Chevillon, Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, Eurville-Bienville, et Wassy sont également parties prenantes de cette convention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la convention territoriale globale – 2020-2024 ci-annexée ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON